

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance du conseil de communauté du 11 juillet 1996, vous vous êtes prononcés favorablement sur l'approbation du programme des équipements publics et du bilan prévisionnel modificatif de la zone d'aménagement concerté (ZAC) multisite "des Pentes de la Croix-Rousse" à Lyon 1er.

Le montant prévisionnel des dépenses s'établissait à hauteur de 101 872 000 F HT, soit 105 929 000 F TTC, alors que les recettes escomptées s'élevaient à 66 686 000 F HT, soit 68 425 000 F TTC.

Le solde négatif était pris en charge par une participation de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan de 42 434 000 F TTC dont 32 786 316 F TTC à verser en fin d'opération, en 1999.

Le montant de cette participation a été confirmé lors de la présentation des comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour 1995 et 1996, lors des séances du conseil de communauté respectivement des 24 septembre 1996 et 9 juin 1997.

Afin de faire face à ses besoins en financement, la SERL, aménageur de l'opération, avait, à la fin de l'année 1996, contracté un emprunt d'un montant de 32 000 000 F, dont le remboursement devait intervenir pour partie en 1997 et pour partie en 1998.

Lors de la séance du 24 novembre 1997, vous avez approuvé le versement anticipé à la SERL d'une partie de la participation à l'équilibre du bilan, initialement prévue en 1999, à hauteur de 13 266 000 F TTC. Ce versement a permis à la SERL de procéder au remboursement anticipé de son emprunt sans pénalité supplémentaire et de réduire le montant des frais financiers d'environ 2 200 000 F.

Le versement à la SERL du solde de la participation d'ici au 31 décembre 1998, soit 8 819 478 F TTC, permettrait de mettre en oeuvre la procédure de clôture de la ZAC dès la fin de l'année 1998.

Le bilan réactualisé de cette opération vous a été soumis à l'occasion de la présentation des comptes-rendus annuels aux collectivités lors de la séance du conseil de communauté du 16 juin 1998 ;

B - Propose d'entériner le versement par anticipation au bilan de la ZAC multisite "des Pentes de la Croix-Rousse" du solde de la participation à l'équilibre du bilan, soit 8 819 478 F TTC, à intervenir d'ici au 31 décembre 1998 et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu ses délibérations en date des 11 juillet et 24 septembre 1996, 9 juin et 24 novembre 1997 et 16 juin 1998 ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Entérine le versement par anticipation au bilan de la ZAC multisite "des Pentes de la Croix-Rousse" du solde de la participation à l'équilibre du bilan, soit 8 819 478 F TTC, à intervenir d'ici au 31 décembre 1998.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 210 - fonction 653 - opération 0257.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,